

---

Procès-verbal de l'assemblée publique de la commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie tenue le mercredi 3 juin 2009 à 19 h, à la salle 202, Édifice Lucien-Saulnier, 155, rue Notre-Dame Est, Montréal

---

**COMMISSAIRES PRÉSENTS :**

Mme Manon Barbe, présidente  
Mme Michèle D. Biron, vice-présidente  
M. André Bélisle  
M. Vincenzo Cesari  
Mme Isabel Dos Santos  
Mme Carole Du Sault  
Mme Eleni Fakotakis-Kolaitis  
Mme Lyn Thériault

**INVITÉE :**

Mme Marie Cinq-Mars, conseillère associée à la culture

**COLLABORATEURS :**

M. Jean-Robert Choquet, directeur, Développement culturel, SDCQMVDE  
M. Yves Dumas, chef de division, SDCQMVDE  
Mme Francyne Lord, commissaire à l'art public, SDCQMVDE

**ASSISTANCE :** 35 personnes

---

**OBJET :** *Un nouveau cadre d'intervention en art public – Audition des mémoires et commentaires*

**1. Ouverture de l'assemblée**

À 19 h 03, la présidente, Mme Manon Barbe, déclare l'assemblée ouverte. Elle souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Par la suite, elle invite les commissaires à se présenter.

La présidente, Mme Manon Barbe, explique le déroulement de la présente séance.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de la vice-présidente, Mme Michèle D. Biron, appuyée par Mme Isabel Dos Santos, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**3. Un nouveau cadre d'intervention en art public – Audition des mémoires et commentaires**

La présidente, Mme Manon Barbe, invite la première personne inscrite à prendre place et à débiter sa présentation.

**3.1 Mme Emmanuelle Hébert, MU**

Mme Hébert mentionne que l'axe général du mémoire est de recommander la création d'un programme d'art mural. Elle demande de s'assurer que la stratégie visant à favoriser la réalisation de projets d'installations temporaires sur le domaine public s'applique aussi aux réalisations sur le domaine privé. Elle propose la reconnaissance de l'apport et la particularité de l'art mural par son intégration dans un programme particulier d'art public ou éphémère.

Elle suggère de faire adopter par le conseil municipal une réglementation de licence d'embellissement de la ville qui s'applique aux panneaux publicitaires et que le Bureau d'art public travaille conjointement avec les organismes en art mural afin de partager son expertise et ses ressources dans le développement de concours publics. Elle suggère également de reconduire annuellement l'initiative Art public et de reconnaître les particularités de l'art mural dans la définition acceptée d'artiste professionnel. Enfin, elle propose de développer un outil qualitatif d'évaluation de

l'art public, d'amener les communautés locales à participer aux démarches entourant le choix et l'aménagement d'œuvres d'art public et de créer un fonds de soutien à l'art éphémère.

À la suite de la présentation du mémoire, la présidente, Mme Manon Barbe, fait état de fresques réalisées dans un quartier de Québec et demande le lien avec l'histoire. Mme Hébert répond qu'il s'agit de fresques en trompe-l'œil, l'objectif de MU est de faire de Montréal une galerie à ciel ouvert.

Mme Isabel Dos Santos demande s'il existe une association de muralistes. Mme Hébert répond qu'une telle association n'existe pas mais que plusieurs muralistes sont membres du Regroupement des artistes en arts visuels (RAAV).

Mme Carole Du Sault demande des informations générales sur la démarche. Mme Hébert répond que chaque projet est unique et elle ajoute que cet été, l'organisme intervient aux Habitations Jeanne-Mance.

La présidente, Mme Manon Barbe, remercie Mme Hébert.

### **3.2 Mme Louise Roy et Mme Danielle Sauvage, Conseil des arts de Montréal**

Mme Louise Roy salue la proposition de cadre d'intervention en art public soumise par la Ville. Mme Danielle Sauvage donne un bref aperçu des interventions du Conseil des arts : ATSA, Escales improbables, Paysages éphémères, Art souterrain dans le métro. Mme Sauvage exprime les inquiétudes du Conseil quant à l'avenir de la sculpture de François Dallegret en façade de l'ancien édifice occupé par le Conseil des arts (ancienne École des Beaux-Arts). Elle présente ensuite les recommandations du Conseil des arts :

- que la Ville mette sur pied un concours international à tous les 5 ans afin de permettre à des créateurs mondialement reconnus de se joindre aux artistes locaux en vue de proposer des œuvres emblématiques pour rehausser et requalifier les édifices et les quartiers;
- que la Ville invite le Conseil des arts à participer au jury de sélection des concours d'art public.

Mme Roy suggère de faire davantage de place aux créateurs et de lancer un concours international à tous les cinq ans. Elle mentionne que plus les projets seront ambitieux et audacieux, plus les partenaires seront intéressés à y participer. En conclusion, elle invite les commissaires au lancement du livre relatant les 50 ans du Conseil des arts de Montréal.

La présidente, Mme Manon Barbe, remercie Mme Roy et Mme Sauvage.

### **3.3 M. Michel Despatie, Odace Évènements**

M. Despatie salue le travail effectué par l'équipe de M. Jean-Robert Choquet et de Mme Francyne Lord. L'organisme qu'il représente chapeaute notamment l'événement Paysages éphémères. M. Despatie propose de créer un fonds spécifique afin de soutenir les événements d'art temporaire sur le modèle des programmes fédéral et provincial. Il propose également que la Ville fasse preuve de leadership en renforçant les partenariats public/privé pour investir dans l'art public et l'art temporaire. Il souhaite que la Ville et les arrondissements assouplissent leurs exigences réglementaires en ce qui concerne l'installation d'œuvres éphémères sur leur territoire et que la Ville appuie les organismes menant des activités sur le domaine public en offrant l'expertise de ses ressources humaines et ses ressources matérielles. Enfin, il recommande que la Ville investisse dans les grands projets d'art temporaire aux deux ans.

La présidente, Mme Manon Barbe, remercie M. Despatie.

### **3.4 M. Dinu Bumbaru, Héritage Montréal**

M. Bumbaru mentionne que l'organisme Héritage Montréal s'intéresse à la protection et à la mise en valeur du patrimoine. M. Bumbaru croit que la protection doit se fonder sur des définitions claires. Il cite le plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal. Il suggère d'établir des réseaux d'espaces urbains reliant les œuvres d'art. L'année 2009 correspond à la mise à jour du plan d'urbanisme aussi, à son avis, faut-il y inclure une vision qui dépasse le cas par cas. La planification de l'espace urbain et l'intégration de l'art doivent partager les mêmes préoccupations. M. Bumbaru aborde ensuite la question des monuments migrants et l'installation d'œuvres inappropriées comme les arches du boulevard Saint-Laurent.

La présidente, Mme Manon Barbe, demande si Héritage Montréal suggère un plan directeur d'installation des œuvres d'art. M. Bumbaru répond que l'organisme travaille en fonction du géotourisme, une nouvelle façon de voir le territoire.

Mme Isabel Dos Santos demande s'il y a une vision entre le territoire de la Ville et l'espace de l'œuvre. M. Bumbaru donne l'exemple des arches du boulevard Saint-Laurent qui sont, à son avis, inappropriées. Il s'enquiert de la participation du Conseil du patrimoine à la consultation. Mme Dos Santos souligne que les bancs de la communauté portugaise installés sur le boulevard Saint-Laurent sont du mobilier urbain et non pas une œuvre d'art public.

La présidente, Mme Manon Barbe, remercie M. Bumbaru.

### **3.5 Mme Rose-Marie Goulet, Culture Montréal**

Mme Goulet fait lecture du mémoire de Culture Montréal et conclut avec les recommandations de l'organisme. Culture Montréal propose d'augmenter le budget du Bureau d'art public pour l'ensemble de ses activités. Il est aussi proposé de mettre en œuvre une politique d'intégration de l'art public s'appliquant aux constructions neuves appartenant à la Ville, d'intégrer l'art à l'ensemble des infrastructures rénovées, modifiées ou améliorées et d'adopter un règlement municipal afin que les promoteurs immobiliers privés intègrent une œuvre d'art public aux projets de plus de 10 M \$. Mme Goulet suggère de demander une modification de la Loi sur les biens culturels afin qu'une protection patrimoniale soit attribuée à toutes les œuvres publiques réalisées pour le compte de la Ville, peu importe leur date de conception. Également, elle suggère d'amorcer rapidement une réflexion plus poussée sur l'art public temporaire et élaborer, en concertation avec les acteurs du milieu culturel, un plan d'action qui soutiendra le plein déploiement de l'art temporaire. Enfin, Culture Montréal recommande de créer un prix « Art public » qui pourrait être attribué conjointement par l'Ordre des architectes du Québec, l'Ordre des ingénieurs et le secteur privé.

La présidente, Mme Manon Barbe, demande des précisions concernant la règle du 1 %. Mme Lord répond qu'il n'y a pas de règlement actuellement. Toutefois, cette règle s'applique aux bâtiments municipaux bénéficiant d'une subvention du gouvernement du Québec pour la construction ou rénovation.

Mme Marie Cinq-Mars demande l'historique d'une recommandation déjà formulée au sujet de la règle du 1 %. Mme Lord répond que ce fut recommandé en 2003 et les recommandations ont été reportées ou intégrées à la Politique de développement culturel. M. Choquet ajoute attendre les résultats de la consultation et indique que le service a commencé à travailler à un projet de règlement.

Mme Carole Du Sault se dit sensible aux commentaires relatifs aux arrondissements. Elle ajoute avoir été témoin d'obstruction à l'aménagement d'art public. Mme Goulet répond qu'il y a du travail à faire à ce niveau.

La présidente, Mme Manon Barbe, remercie Mme Goulet.

### **3.6 M. Claude Marier, Mouvement Art public**

M. Claude Marier présente les commentaires du Mouvement Art public sur le nouveau cadre d'intervention en art public. À son avis, les engagements 1, 2, 3, 9 et 10 sont des engagements de consolidation; les engagements 4, 5, 6 et 7 sont des engagements spéculatifs et les engagements 8 et 11 sont des engagements concrets. Il propose que la Ville centre s'engage à promouvoir des projets à grande diffusion où les mots démocratisation, accessibilité, rencontre, échange et dialogue rejoignent la réalité. Il suggère une diffusion agressive et événementielle, sur un territoire le plus large possible; d'appuyer la permanence de l'art public sur la rue; d'encourager et de soutenir la pérennité des initiatives en art visuel. Il souhaite que la Ville et les arrondissements facilitent les démarches administratives pour les promoteurs de projets en art visuel. Enfin, il recommande de créer des lieux de rencontre et d'échange, des tables de travail, incluant des représentants du monde du travail, pour élaborer des moyens et outils de financement dédiés à l'implantation de projets et d'implanter une taxe municipale sur l'affichage publicitaire sur la voie publique ou utiliser les redevances provenant de cette activité pour constituer un fonds d'investissement destiné à la réalisation des onze engagements.

La présidente, Mme Manon Barbe, demande des précisions à l'égard de la taxe municipale sur l'affichage publicitaire. M. Marier répond que la taxe pourrait s'appliquer notamment aux panneaux d'abribus et d'autobus.

Mme Carole Du Sault témoigne de l'expertise requise pour l'entretien des monuments et de la complémentarité entre les arrondissements et les services centraux.

La présidente, Mme Manon Barbe, remercie M. Marier.

### **3.7 Mme Ginette Cloutier, consultante en patrimoine**

Mme Cloutier dit avoir contribué à la réalisation du projet de cadre d'intervention. Elle intervient en rapport avec la diffusion et la commémoration et propose de poursuivre le programme de soutien financier aux organismes qui font connaître l'art public. Elle mentionne que la commémoration évolue et change. Elle suggère de définir un cadre pour la commémoration.

La vice-présidente, Mme Michèle D. Biron, décrit les circuits de visite d'œuvres d'art organisés dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

La présidente, Mme Manon Barbe, remercie Mme Cloutier.

### **3.8 M. Peter Gnass, artiste**

M. Gnass mentionne qu'il est à réaliser une enquête sur les monuments commémoratifs dans 10 villes à travers le monde. Il fait part de son hypothèse à l'effet que les monuments commémoratifs devraient être regroupés dans un parc de monuments et que l'espace laissé vacant devrait être utilisé pour des œuvres d'art contemporain. Il rédigera un livre sur les résultats de son enquête et en fera part à la commission.

La présidente, Mme Manon Barbe, remercie M. Gnass.

### **4. Levée de l'assemblée**

La présidente, Mme Manon Barbe, annonce que la commission adoptera ses recommandations sur le sujet le 3 septembre, à la salle du conseil, 275, rue Notre-Dame Est. Elle remercie les participants, les commissaires et les représentants du service.

Sur une proposition de la présidente, Mme Manon Barbe, appuyée par Mme Eleni Fakotakis, l'assemblée est levée à 21 h 05.

---

**ADOPTÉ 3 SEPTEMBRE 2009**

LE :

« ORIGINAL SIGNÉ »

---

Manon Barbe  
Présidente

« ORIGINAL SIGNÉ »

---

Nicole Paquette  
Secrétaire-recherchiste